

Égalités

Série sur les disparités sociales et raciales

Crise du logement et immigration :

Mettons fin à l'amalgame



Sommaire

4 Introduction

6 Les mythes

Explosion de l'immigration au Québec
Inadéquation de l'offre et de la demande

11 La face cachée du discours

L'évolution de la politique migratoire québécoise...
Racisation et boucs émissaires

17 Les voix du terrain

Risques et répercussions du discours actuel
Projet de loi 31

22 Conclusion

23 Bibliographie

Chercheuse principale
Geneviève Vande Wiele Nobert

Comité de recherche
Victor Armory
Guillaume Hébert
Maxime Fortin

Coordination du numéro
Safa Chebbi

Crédits photos
André Querry

Conception graphique
TapTap Media

Révision linguistique
Nadia Morin

Impression
Katasoho.com

Correction des épreuves
Monique Moisan



L'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS
RACIALES AU QUÉBEC



Introduction

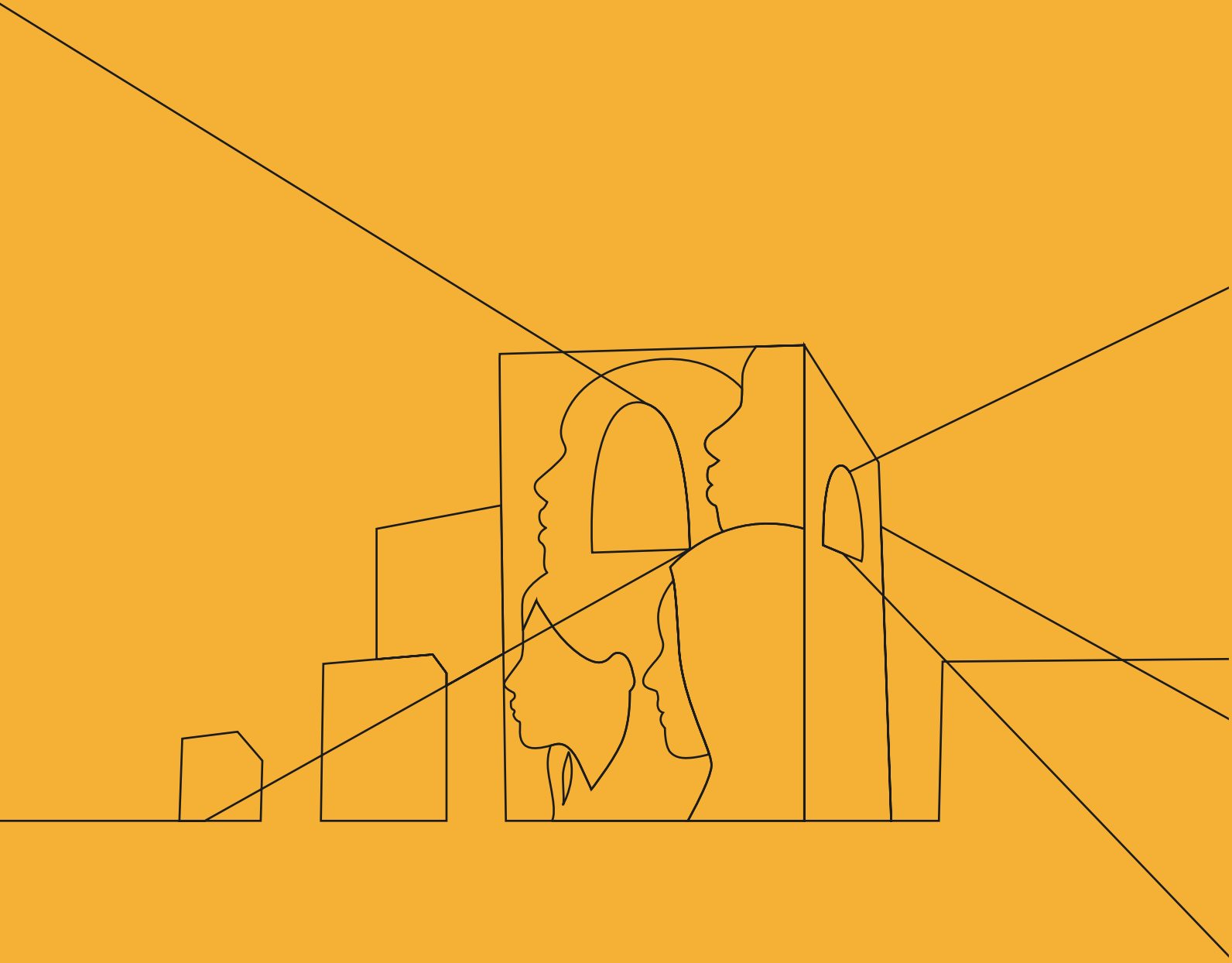
Dans les derniers mois, un nouveau discours associant crise du logement et immigration a pris de l'ampleur dans l'espace public. À la mi-janvier, une étude très médiatisée de la Banque Nationale du Canada intitulée *Le Canada est pris dans un piège démographique* est venue remettre en question la politique d'immigration des dernières années. Dans ce document, l'institution financière prétend que le Canada a dépassé sa capacité d'intégration sociale et économique¹. L'étude postule que le « défi de l'absorption n'est nul part plus évident que dans le domaine du logement, où le déficit de l'offre a atteint un nouveau record, avec seulement une mise en chantier pour 4,2 personnes entrant dans la population en âge de travailler (par rapport à la moyenne historique de 1,8)² ». Dans les jours suivants, entre le 17 et le 26 janvier 2024, le journal *Le Devoir* a publié à lui seul sept textes d'opinion et chroniques à propos de l'immigration et du logement. Depuis, ces deux thèmes apparaissent comme inextricablement liés et les personnes immigrantes se retrouvent fréquemment blâmées pour la crise du logement. Ces raisonnements simplistes ne sont pas sans rappeler l'époque où ces mêmes personnes étaient tenues responsables du taux de chômage élevé.

La présente étude offre une analyse sociologique de l'amalgame entre crise du logement et immigration. Elle permet de rectifier quelques mythes, mais aussi d'examiner certains effets nocifs qu'ils peuvent avoir sur les populations. Ainsi, nous contextualiserons l'apparition des discours simplistes et les dangers qu'ils soulèvent, en particulier pour les personnes immigrantes et racisées, qui se trouvent à porter la responsabilité d'une crise sociale majeure dont elles sont pourtant souvent parmi les plus grandes victimes.

Pour ce faire, nous déconstruirons, dans un premier temps, les arguments principaux qui attribuent largement la crise du logement à l'augmentation récente de l'immigration. Nous présenterons, dans un deuxième temps, une analyse sociohistorique de la politique migratoire québécoise, de la figure de l'immigrante et de l'utilisation de cette figure comme bouc émissaire. Nous présenterons enfin les réflexions tirées d'un groupe de discussion composé d'intervenants et d'intervenantes travaillant dans des comités de logement et des organismes de défense des droits des locataires de différents quartiers montréalais. Cet exercice permettra de recentrer l'analyse autour des expériences vécues et, au-delà des discours simplistes, de réitérer l'importance d'adopter des politiques publiques alignées sur la réalité du terrain.

1. Stéphane MARION et Alexandra DUCHARME, *Le Canada est pris dans un piège démographique*, Banque Nationale du Canada, janvier 2024, p. 1-2.

2. *Ibid.*, p. 2.



Les mythes

L'idée voulant que la crise du logement s'explique par une augmentation fulgurante de l'immigration repose sur deux affirmations courantes. La première est que le Québec et le Canada connaîtraient depuis 2019 une augmentation de l'immigration qualifiée d'« extrême » et bien au-delà de sa « capacité d'intégration »³. La deuxième est que l'immigration massive aurait entraîné une hausse de la demande pour des logements et que le marché locatif ne peut répondre à l'ensemble des besoins. Dans cette première section, nous déboulonnerons ces deux mythes afin de recontextualiser la crise du logement dans toute sa complexité.



Crédit : André Query

Explosion de l'immigration au Québec

Beaucoup d'encre a coulé dans les derniers mois à propos de l'augmentation de l'immigration au Canada. En janvier, le chroniqueur Jean-François Lisée déplorait « l'immigration massive trudeauiste » des dernières années et considérait comme sage le déclin de l'appui des Canadien-ne-s aux seuils d'immigration actuels⁴, alors qu'en décembre 2023, l'économiste Pierre Fortin mentionnait une « explosion démographique⁵ » entièrement due à l'immigration

3. *Ibid*, p. 2.

4. Jean-François LISÉE, « L'immigration et la loi de la gravité. », *Le Devoir*, 20 janvier 2024, <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/805669/chronique-immigration-loi-gravite>.

5. Pierre FORTIN, « La croissance démographique provoque la crise de l'habitation », *L'actualité*, 7 décembre 2023, <https://lactualite.com/lactualite-affaires/la-croissance-demographique-provoque-la-crise-de-lhabitation/>.

depuis 2016. Ces interventions médiatiques se sont faites dans un contexte où l'augmentation de la population canadienne en 2023 se chiffrait à 40 769 890 personnes le 1^{er} janvier 2024, selon Statistique Canada, soit une augmentation de 3,2 % par rapport à l'année précédente⁶. On notait par ailleurs que la population avait connu une croissance significative également en 2022⁷. Bien qu'inédites en chiffres absolus, ces données sur l'augmentation de la population devraient être mises en perspective en tenant compte de la population totale du pays. On s'aperçoit alors que les taux de nouvelles personnes immigrantes en 2022 et en 2023 étaient respectivement de 10,9 et 11,7 pour 1000 habitants. Or, c'est loin d'être historiquement le plus haut taux d'immigrant-e-s accueilli-e-s au Canada.

En 1913, par exemple, le taux de nouvelles personnes immigrantes avait atteint 50,1 pour 1000 habitants. Après la Deuxième Guerre mondiale, l'immigration était également plus importante, avec, par exemple, un sommet en 1957 avec 16,8 nouveaux et nouvelles arrivant-e-s pour 1000 habitants⁸. Il est important de faire cet exercice de rétrospection sur le passé migratoire du Canada puisqu'il nous rappelle que la capacité d'intégration du pays est peut-être plus grande qu'anticipée si elle l'a déjà été par le passé.

Ces données n'incluent toutefois pas le nombre de résident-e-s non permanent-e-s (RNP) qui arrivent pour un séjour temporaire. Or, c'est l'augmentation des personnes de cette catégorie administrative complexe, qui compte les travailleuses et travailleurs temporaires, les étudiantes et étudiants étrangers et les personnes qui demandent l'asile, qui a augmenté plus rapidement dans les dernières années et qui suscite le plus de réactions. À l'échelle québécoise, le solde migratoire net de 2022⁹ était de 146 404 personnes. De ce nombre, 86 735 étaient des RNP, soit 59 %. Étant donné l'augmentation de la proportion de RNP dans le nombre total d'arrivant-e-s à l'échelle fédérale en 2023, nous pouvons supposer que l'immigration québécoise suivra la même tendance.

Certaines personnes jugent que l'augmentation du nombre et de la proportion de RNP est désormais hors de contrôle. Pourtant, les deux tiers des RNP sont soit des travailleuses et travailleurs temporaires (44,1 % des RNP en 2022) soit des étudiantes et étudiants étrangers (20,1 % des RNP), ce qui, par conséquent, est le résultat prévisible et escompté de politiques migratoires visant à répondre à la demande de main-d'œuvre du secteur privé et aux demandes des établissements scolaires postsecondaires¹⁰.

Aussi, la politique migratoire du gouvernement Trudeau, dévoilée à l'automne 2022, visant à hausser les seuils d'immigration graduellement jusqu'à l'atteinte de 500 000 immigrant-e-s en 2025¹¹ a été vue par certains comme une menace directe au poids démographique du Québec et, donc, comme un effort indirect de dilution de la langue française et de l'identité québécoise. Dans le dossier spécial du *Journal de Montréal* sur les dangers de cette politique migratoire, l'ex-ministre Benoît Pelletier affirmait qu'on allait « assister de façon très impuissante à une baisse et du poids démographique [du Québec] et de son poids politique à l'intérieur du Canada¹² ». Toutefois, il semble au minimum prématuré d'affirmer que le nombre de personnes immigrantes, et plus particulièrement de RNP, diminue le poids démographique de la province au sein du Canada lorsque le Québec a accueilli en 2023 une proportion de RNP (22,1 %) semblable à son poids démographique dans l'ensemble du Canada (21,2 %) et une proportion de résidents permanents (13 %) bien inférieure à son poids démographique¹³.

La proportion de personnes demandeuses d'asile accueillies par le Québec est aussi devenue une source d'inquiétude relativement à la capacité d'intégration de la province. En effet, selon les données de Statistique

6. Jacob SEREBRIN, « Statistics Canada says population growth rate in 2023 was highest since 1957 », *Radio-Canada*, 27 mars 2024, <https://www.cbc.ca/news/politics/population-growth-canada-2023-1.7157233#:~:text=The%20statistics%20agency%20says%20the,it%20grew%203.3%20per%20cent>

7. *Ibid.*

8. Guillaume HÉBERT, « Les vagues d'immigration au Canada », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), 2022

9. Les statistiques migratoires du Québec pour l'année 2023 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction.

10. Julia POSCA et Geneviève VANDE WIELE NOBERT, « Logement et immigration : attention aux raccourcis », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), 19 décembre 2023, <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/logement/crise-logement-immigration/>

11. Richard BERGERON, « Le Canada à 100 millions d'habitants en 2100 », *La Presse*, 17 novembre 2022, <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2022-11-17/le-canada-a-100-millions-d-habitants-en-2100.php>

12. Guillaume ST-PIERRE, « Le Québec pris au piège par Ottawa », *Le journal de Montréal*, 6 mai 2023, <https://www.journaldemontreal.com/2023/05/06/le-quebec-pris-au-piege-par-ottawa>

13. Mario JODOIN, « Estimation du nombre de résident-e-s non permanent-e-s au Québec et au Canada », *Jeanne Énard*, 28 décembre 2023, <https://jeanneenard.wordpress.com/2023/12/28/estimations-du-nombre-de-resident-c2%b7es-non-permanent-c2%b7es-au-quebec-et-au-canada/>

Canada, le Québec avait sur son territoire, en 2023, 55 % des demandeurs et demandeurs d'asile du Canada, soit 160 000 personnes sur un total canadien de 289 000¹⁴, ce qui n'est pas une proportion négligeable de cette démographie. Toutefois, une analyse plus approfondie de ces données effectuée par *La Presse* à l'aide de données supplémentaires collectées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) révèle que le « total de 160 000 comprend aussi plus de 38 000 personnes ayant obtenu le statut de réfugié, et plus de 35 000 personnes dont la demande d'asile a été refusée, abandonnée ou retirée¹⁵ ». À proprement parler, il y avait donc 89 000 personnes demandeurs d'asile domiciliées au Québec en 2023, ce qui représentait 33 % du total canadien, soit nettement moins que ce que les données de Statistique Canada laissaient paraître.

En outre, au moins 17 % des demandeurs et demandeurs d'asile du Québec seraient parti-e-s vers une autre province en 2023¹⁶. Donc, même si l'inquiétude concerne surtout le flux de personnes qui demandent l'asile, soit le nombre de nouvelles demandes par année, il faut se rappeler qu'une partie de ces personnes ne resteront pas au Québec et n'auront donc pas d'incidence sur les ressources sociales de la province. Par exemple, selon l'IRCC, 65 575 personnes ont soumis une demande d'asile au Québec en 2023, ce qui représentait 45,5 % des nouvelles demandes canadiennes. Toutefois, seulement 47 310 de ces personnes avaient comme dernière

adresse un domicile au Québec. Les autres étaient à présent domiciliées dans une autre province canadienne. Si l'on ajoute à ce nombre les 2 760 demandeurs et demandeurs d'asile en provenance d'une autre province s'étant établi-e-s au Québec, le nombre total de nouvelles demandes d'asile était de 50 070 en 2023, soit 34,8 % du total canadien¹⁷. Ainsi, bien que le Québec demeure la province qui accueille le plus de demandeurs et demandeurs d'asile au Canada, il semble que le pourcentage de 55 %, qui a beaucoup circulé dans les médias, soit artificiellement gonflé. Le Québec est loin d'accueillir plus de la moitié; il compte plutôt 33 % du nombre total de personnes demandeurs présentes sur l'ensemble du territoire canadien et a accueilli 34,8 % des nouvelles demandes d'asile de 2023.

Inadéquation de l'offre et de la demande

Un deuxième mythe concerne la relation entre la disponibilité de logements locatifs et le nombre grandissant de nouveaux et nouvelles arrivant-e-s. Certains postulent ainsi que si l'immigration a augmenté de façon importante, cet afflux soudain de personnes devant se loger exerce une pression sur la demande qui viendrait surpasser l'offre de logements locatifs disponibles. Cependant, cette adéquation est simpliste puisqu'elle ne prend pas en compte d'autres facteurs importants qui ont des répercussions sur l'offre de logements.

D'abord, les logements mis en chantier ne sont pas ceux qui permettent de résorber la crise. En effet, lorsqu'on examine le type de logements locatifs récemment mis en chantier ou construits, on constate qu'ils ont tendance à rester vacants plus longtemps que la moyenne. Un rapport sur le marché locatif publié par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) révèle qu'en 2021, le taux d'inoccupation des logements locatifs construits à Montréal dans les trois années précédentes était de 4,2 %; un taux beaucoup plus élevé que le taux d'inoccupation de l'ensemble des logements locatifs, qui était de 2,7 %¹⁸. Ainsi, ces statistiques indiquent que les nouveaux logements locatifs ont tendance à rester vacants parce qu'ils sont souvent plus chers que la moyenne. En d'autres mots, les promoteurs immobiliers ne favorisent pas réellement la résorption de la crise du logement puisqu'ils se concentrent sur des mises en chantier qui ne combleront pas les besoins les plus criants en matière de logements accessibles aux personnes à faibles revenus.

En effet, le taux d'inoccupation des logements considérés par la SCHL comme abordables pour les 40 % des ménages locataires les moins fortunés, soit ceux avec un revenu annuel de moins de 43 000 \$ était de 1 % en 2023. Les appartements abordables pour les ménages ayant un revenu annuel entre 63 000 et 97 000 \$ par année, eux, avait un taux d'inoccupation de 5,4 %¹⁹. À la lumière de ces statistiques, il est frappant de constater que les récentes politiques

14. Suzanne COLPRON, « Le point sur le nombre de demandeurs d'asile au Québec », *La Presse*, 4 mars 2024, <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-03-04/le-point-sur-le-nombre-de-demandeurs-d-asile-au-quebec.php>

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*

18. SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, *Rapport sur le marché locatif*, janvier 2023, p. 142.

19. *Ibid.*, p. 149.

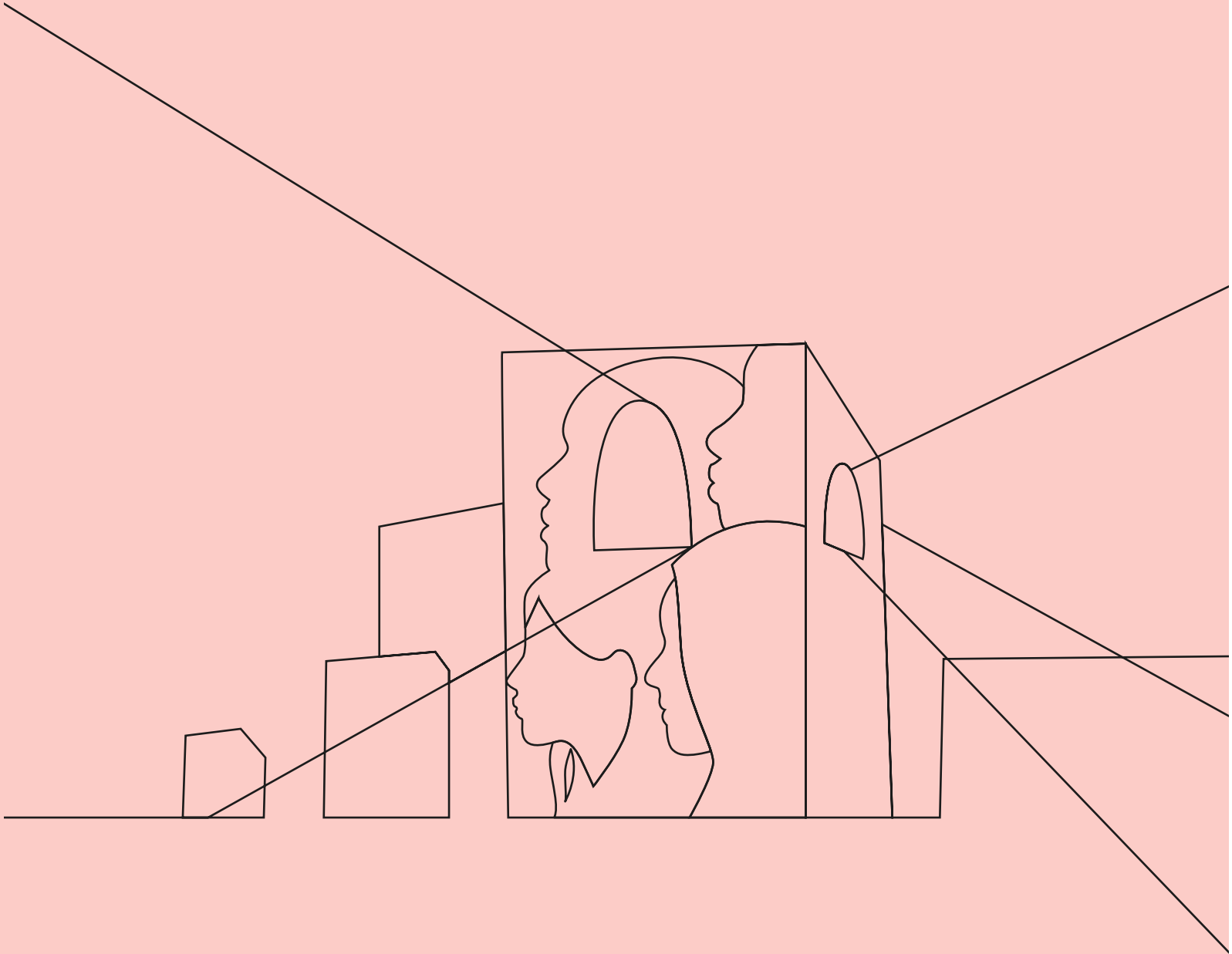
| Les mythes

publiques autour du logement ne visent pas à agir sur l'iniquité révélée par l'écart de disponibilité des logements abordables pour les ménages moins fortunés et de ceux destinés aux ménages plus fortunés. L'adoption du projet de loi 31²⁰ en février dernier limite la cession de bail en permettant aux propriétaires de refuser les cessions de bail pour un éventail plus large de raisons que les motifs considérés sérieux. Toutefois, les groupes de défense des droits des locataires ont maintes fois rappelé au gouvernement qu'en l'absence d'un véritable contrôle des loyers, la cession de bail constituait un outil permettant de juguler l'augmentation des loyers en préservant les ententes de bail en cours. Cette politique donnait un peu d'agentivité aux locataires quant à leurs conditions de location.

Les statistiques montrent en effet que pour l'année 2022, pour un logement de deux chambres, il y avait un écart de 28 % entre le loyer moyen des nouveaux et nouvelles locataires (1 235 \$/mois) et celui des locataires ayant conservé leur logement (963 \$/mois). Pour les groupes plus susceptibles de vivre de la discrimination, comme les personnes racisées, les personnes en situation de handicap et les familles nombreuses, la cession de bail est aussi un moyen d'éviter des expériences déshumanisantes.

Nous toucherons davantage à ces enjeux et à l'incidence du projet de loi 31 sur ces populations dans la troisième section de cette étude, qui se penchera sur les témoignages d'intervenant·e·s communautaires à travers Montréal.

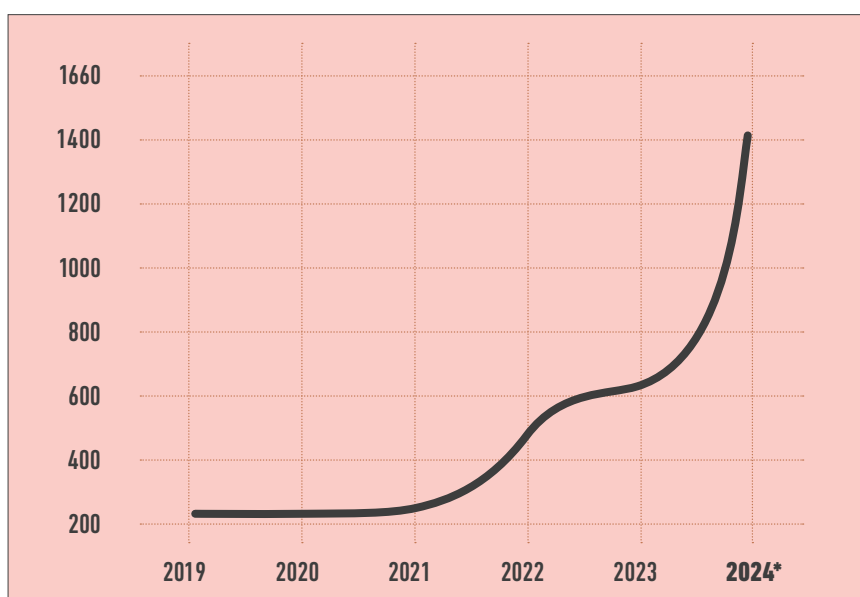
20. *Projet de loi no 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-31-43-1.html>.



La face cachée du discours

Depuis la fin de l'année 2023, la question de la crise du logement a été de plus en plus mise en lien avec l'immigration dans les médias. Une analyse de discours sommaire en utilisant la base de données Eureka nous a permis de quantifier

devrait encore augmenter de façon fulgurante en 2024, alors que les données annualisées des premiers mois nous permettent d'anticiper plus de 1 400 mentions d'ici la fin de l'année, soit une augmentation de 659 % en cinq ans.



la coprésence des termes immigration/immigrants et logement dans les pages des principaux journaux québécois. Notre analyse a porté sur une revue des journaux *Le Devoir*, *Le Droit*, *La Presse* et *Le Soleil* pour y trouver les termes clés au cours des années 2019 à 2024. Comme le montre le graphique A ci-dessous, on observe une hausse des termes immigration/immigrants et logement depuis 2022, où l'on pouvait les voir mentionnés 71 fois, par rapport aux 219 mentions de l'année 2019. Le nombre d'occurrences de ces mentions conjointes

Graphique A : Coprésence des termes immigration / immigrants et logement dans les articles des principaux journaux québécois entre 2019 et 2024*

Les données de l'année 2024 sont annualisées à partir des chiffres de janvier et de février.

Il est important de mentionner que cette analyse ne tient pas compte des données dans le *Journal de Montréal*, l'un des principaux quotidiens du Québec²¹. Notons par ailleurs que notre revue sommaire ne discrimine pas les mentions provenant d'articles qui attribuent la crise du logement à l'immigration et celles venant

d'articles qui offrent une riposte à cette association. Cela dit, l'analyse permet de visualiser l'engouement médiatique pour ce discours et nous amène donc à nous questionner non seulement sur l'origine de cette association entre logement et immigration, mais aussi sur la fonction sociale de celle-ci.

Pour commencer, il est important de se demander de qui l'on parle lorsque l'on mentionne l'immigration ou les immigrant-e-s. Les chiffres de l'immigration permanente fournis dans le bilan démographique du Québec de 2023 indiquent que c'est de la France que viennent en plus grand nombre les nouveaux et nouvelles arrivant-e-s, avec 16,1 % du total, ce qui est considérablement plus que la proportion venant de la Chine, au deuxième rang avec 9,9 %²². Ces statistiques reflètent les politiques d'immigration permanente du Québec, qui favorisent à travers leurs exigences économiques et linguistiques une immigration plus aisée, et donc souvent européenne. Cependant, malgré cette forte proportion, l'association faite par les médias de cette crise du logement et d'une idée précise des personnes immigrantes, comme les personnes demandeuses d'asile mexicaines²³, reflète l'imaginaire collectif autour de l'immigrant-e, qui semble avoir tendance à être conceptualisé-e comme une personne non blanche,

21. Les articles du *Journal de Montréal* ne sont pas disponibles dans la base de données Eureka.

22. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Le bilan démographique du Québec. Édition 2023*, mai 2023, p. 77.

23. Romain SCHUÉ, « Retour du visa pour les visiteurs mexicains au Canada », *Radio-Canada*, 28 février 2024, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2051159/retour-exigence-visa-mexique-canada>



Manifestation du FRAPRU : Un logement pour toutes et tous

puisque sa racisation est perçue comme ajoutant un défi d'intégration sociale. Plongeons-nous dans l'origine de cette conception racisée de l'immigrant-e et son articulation au Québec.

L'évolution de la politique migratoire québécoise et de la figure de l'immigrant-e à travers l'histoire

Le concept moderne d'immigration comme nous le concevons maintenant vient du début du 20^e siècle, particulièrement à la fin des grands empires coloniaux européens. Les empires européens, qui s'étendent sur de multiples continents, nécessitent une fluidité de mouvement entre territoires et une conception élastique de l'idée de la nation²⁴.

Toutefois, les effets dévastateurs de la Première Guerre mondiale sur l'Europe provoquent la chute des grands empires et forcent une redéfinition plus rigide des frontières de la nation. C'est à cette époque que le système de passeport que nous connaissons aujourd'hui commence à se systématiser à travers l'Europe et l'Amérique du Nord, un signe des efforts de consolidation des frontières entrepris par plusieurs pays²⁵. En effet, c'est en partie l'ajout de ces procédures administratives, dont l'élaboration de politiques d'immigration, qui force une réflexion sur les groupes considérés comme plus ou moins familiers ou intégrables à la nation hôte. On voit alors se dessiner les premières conceptions modernes de l'immigrant-e.

24. Mae M. NGAI, *Impossible Subjects: illegal aliens and the making of modern America*, Princeton, Princeton University Press, 2014, p. 50.

25. *Ibid.*, p. 43.

Au Québec, ce processus s'enclenche beaucoup plus tard, puisque l'élaboration d'une politique d'immigration est assez récente. En effet, dans la première moitié du 20^e siècle, l'immigration est vue comme un cheval de Troie du gouvernement fédéral dont l'objectif est de diluer le pouvoir de la minorité francophone au sein de la confédération²⁶. À l'époque, le gouvernement fédéral n'encourage guère la venue d'une immigration francophone et reste discret sur la nature bilingue du pays à l'étranger²⁷. Ainsi, bien que les historien-ne-s ne puissent affirmer que la politique migratoire canadienne de l'époque visait ouvertement à marginaliser les communautés francophones, le fait que celles-ci ne soient pas reconnues au même titre que les communautés anglophones explique le sentiment québécois de dévaluation. Ainsi, bien que la grande majorité des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s soit à cette époque originaire d'Europe, les différences linguistiques et religieuses sont souvent suffisantes pour nourrir chez les Québécois-es « une grande méfiance, voire une hostilité déclarée envers l'immigration²⁸ ».

Toutefois, dans les années 1960, la Révolution tranquille offre une occasion de repenser l'approche par rapport à l'immigration au Québec. En effet, c'est le gouvernement Lesage qui adopte la première politique migratoire, qui prône un plus grand contrôle sur la provenance

des personnes qui arrivent. Cette reconceptualisation de l'immigration vise à penser cette dernière comme un élément essentiel de l'économie québécoise et comme un outil crucial de préservation de la langue française. Il y a donc création d'un ministère québécois de l'immigration et une ratification en 1978 d'un accord qui établit « le principe d'une sélection conjointe et de la collaboration entre les deux niveaux de gouvernement sur toutes les questions d'immigration et de population²⁹ ». Ce nouveau tournant québécois et la fin des restrictions migratoires racialement ciblées au fédéral³⁰ permettent donc à de nouvelles communautés non européennes d'immigrer au Québec. Ainsi, dans le recensement de 1981, de nouveaux pays tels qu'Haïti, le Vietnam, le Maroc et l'Égypte font leur apparition parmi les 15 pays de naissance principaux des immigré-e-s du Québec³¹.

À l'échelle du Canada, ce moment de diversification de l'immigration est accompagné d'une politique de multiculturalisme qui complique les choses pour le Québec. Par souci de préservation culturelle, le Québec refuse le multiculturalisme canadien et tente d'élaborer une politique migratoire qui permet un juste milieu entre ce qu'il perçoit comme deux extrêmes, soit l'assimilation des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s et le pluralisme culturel³². Cela s'avère être un défi considérable,

puisque, « comme le note l'historienne Louise Fontaine, le besoin de “consolider le mythe de la ‘nation québécoise’ comme regroupement culturellement monolithique et essentiellement francophone” n'a pas disparu³³ ». Le résultat est un constant effet de balancier sociétal entre l'élaboration d'une politique migratoire qui propose aux nouveaux et nouvelles arrivant-e-s une convergence avec la cause francophone québécoise, sans pour autant prôner l'assimilation, et la gestion d'un sentiment de fragilisation de l'identité sociopolitique québécoise exacerbé par la diversification raciale et culturelle du Québec.

Un point de bascule a été atteint à la suite du référendum de 1995, puis plus tard dans les années 2000, lorsqu'un pan du discours nationaliste prend un tournant identitaire³⁴ et mène à des moments de tensions sociales, comme la crise des accommodements raisonnables et le débat sur la charte des valeurs québécoises. Ce tournant identitaire, bien que motivé par plusieurs facteurs, est une conclusion logique de la politique migratoire québécoise qui lie partiellement, depuis le début, l'immigration à la préservation d'une identité québécoise non définie et en constante évolution. Cette ambiguïté à la fois autour de ce qui constitue l'« identité québécoise » et autour de ce qui est sous-entendu par sa préservation, ouvre la porte à l'utilisation

26. Dominique DANIEL, « La politique d'immigration du Québec », dans Jean CRÊTE et autres, *Politiques publiques : le Québec comparé*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 44.

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*

29. *Ibid.*, p. 52.

30. À travers la première moitié du 20^e siècle, plusieurs politiques d'immigration discriminatoires sont mises en place au Canada. Par exemple, en 1911, l'arrivée d'immigrants afro-américains dans l'Ouest canadien pousse le gouvernement à déclarer une interdiction temporaire de toute immigration noire. De plus, jusqu'à la fin des années 1960, l'immigration asiatique est très strictement restreinte.

31. DANIEL, *op. cit.*, p. 59.

32. *Ibid.*, p. 60.

33. *Ibid.*, p. 64.

34. Maxim FORTIN, « L'essor de l'extrême droite », *À bâbord !* Revue sociale et politique, no 85, 2020, p. 59.

de ces deux objectifs pour créer de la division sociale et placer les personnes immigrantes en position de sources des crises sociales.

Racisation et boucs émissaires

Ce que la crise des accommodements raisonnables et le débat sur la charte des valeurs québécoises représentent avant tout est une désinhibition du discours social entourant l'immigration. Ces deux événements et l'engouement médiatique qui les ont entourés ont contribué à créer des espaces non seulement où l'utilité et la validité de l'immigration pouvaient être remises en question, mais où cette dernière pouvait être positionnée comme une menace à la société québécoise. En novembre 2006, l'ancien président de l'Action démocratique du Québec (ADQ), l'un des partis de l'opposition, disait, en parlant des accommodements raisonnables, qu'il ne désirait enlever de droits à personne, mais « qu'il y [avait] une limite à perdre les nôtres pour permettre à d'autres d'utiliser les leurs³⁵ ».

Le parti politique avait d'ailleurs fait de son opposition aux accommodements raisonnables une part centrale de sa plateforme et avait réussi en un peu plus d'un an à récolter 30 % des votes aux élections de 2007 après avoir eu 15 % des intentions de vote³⁶. Le discours identitaire dépeignant une minorité de personnes qui requièrent des accommodements religieux comme une menace active aux valeurs et à l'identité québécoises avait fait ses preuves sur la scène

électorale. Pour certaines personnes, c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles, quelques années plus tard, le gouvernement péquiste de Pauline Marois avait décidé de proposer l'adoption d'une charte des valeurs québécoise interdisant le port de signes religieux à tous les employé-e-s de l'État, et d'en faire un point majeur de son court mandat³⁷.

Dans ces moments de tensions sociales, les immigrante-s sont réduit-e-s dans le discours public aux caractéristiques qui les différencient de la société dominante, en outre le port de signes religieux comme le kirpan, le turban ou le hijab. L'accent mis sur ces différences religieuses et culturelles, et le fait de les considérer

comme étant incompatibles avec les valeurs de laïcité et de démocratie québécoise racisent les personnes concernées puisqu'ils laissent supposer que la seule présence de signes religieux et culturels autres que ceux de la société dominante indiquent automatiquement une infériorité morale. Cette racisation peut être constatée dans l'augmentation perceptible de l'islamophobie à l'échelle nationale dans les 15 dernières années. En effet, entre 2012 et 2015, Statistique Canada rapportait une augmentation de 250 % des crimes haineux contre les personnes musulmanes signalés à la police. En 2017, leur nombre augmentait encore de 150 %³⁸, et entre 2020 et 2021, on constatait une



Crédit : André Query

35. Martin QUELLET, « Mario Dumont demande au gouvernement de fixer des limites à l'accommodement », *Cyberpresse*, 17 novembre 2006, <https://nouveau-eureka-cc.res.banq.qc.ca/Document/View?viewEvent=1&docRefId=0&docName=news%C2%B720061117%C2%B7CY%C2%B7611171688&docIndex=112>

36. Katia GAGNON, « Jouer la carte de l'identité », *La Presse*, 27 août 2013, <https://nouveau-eureka-cc.res.banq.qc.ca/Document/View?viewEvent=1&docRefId=0&docName=news%C2%B720130827%C2%B7LA%C2%B70002&docIndex=988>

37. *Ibid.*

38. ORGANIZATION FOR THE PREVENTION OF VIOLENCE, *Réprimer les crimes et les incidents haineux au Canada*, 2019, p. 3

augmentation de 71 %³⁹. Ces statistiques ne montrent qu'une partie du portrait de la haine vécue par les personnes musulmanes, mais elles permettent de visualiser l'effet réel des discours anti-immigration et antireligieux.

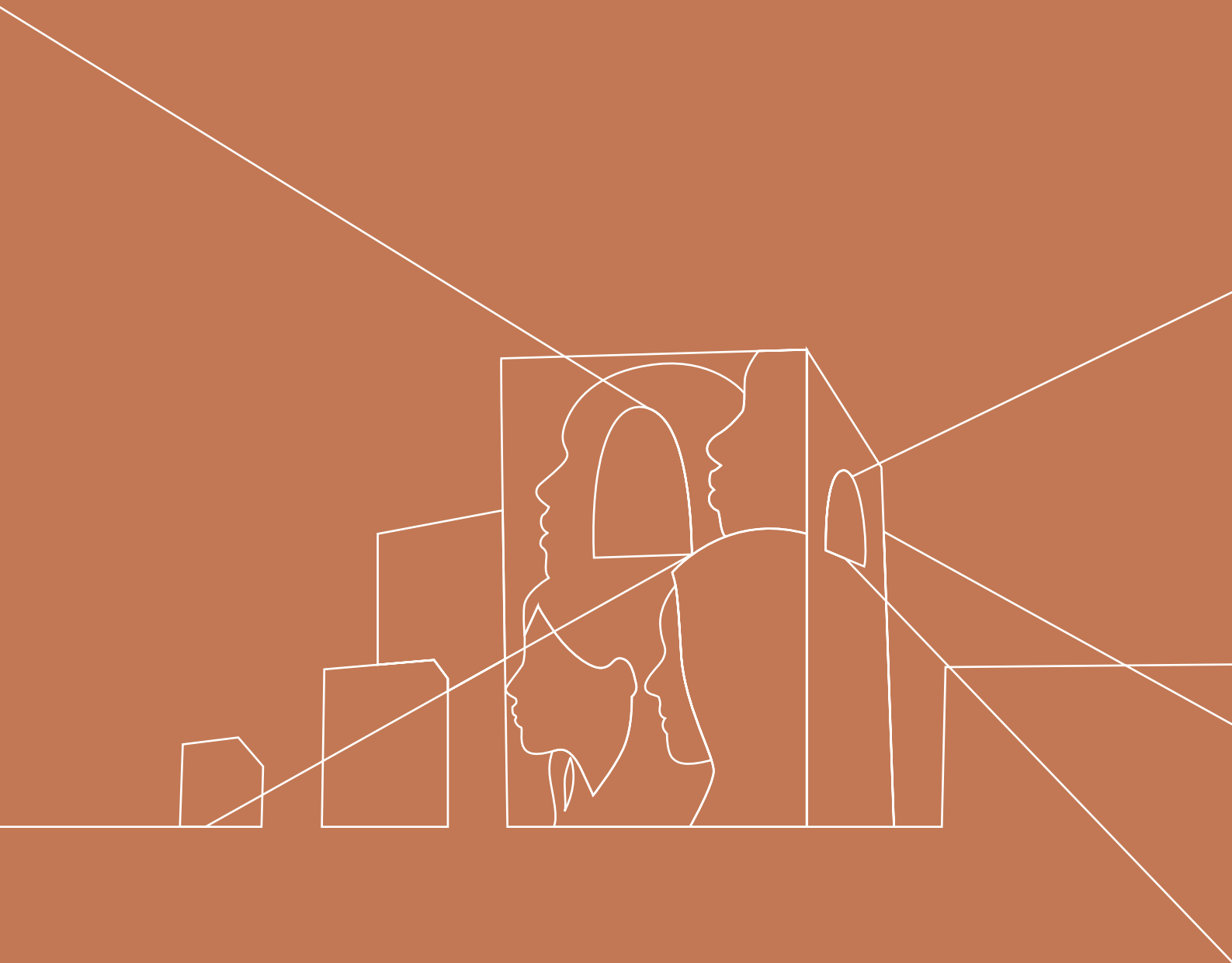
Autant dans les discours passés autour de la laïcité que dans le discours actuel qui assigne aux personnes immigrantes la responsabilité de la crise du logement, nous pouvons constater que la réalité de l'immigration est présentée comme « un phénomène anormal, voire pathologique, comme une invasion⁴⁰ ». Ces messages instrumentalisent la peur en la dirigeant vers un bouc émissaire extérieur. Les événements passés ayant créé un terrain fertile pour cela, les immigrant-e-s, dans tous les stéréotypes d'incompatibilité québécoise qui leur ont été

associés, deviennent donc les parfaits boucs émissaires d'une crise sociale comme celle du logement.

C'est particulièrement inquiétant, puisque cela permet au gouvernement de se dédouaner de ses responsabilités par rapport à la crise du logement, mais aussi parce que ce discours ignore complètement la réalité du terrain, dans laquelle les personnes immigrantes et racisées sont les premières victimes de la crise du logement. Dans la prochaine section, nous analyserons des témoignages d'intervenant-e-s qui font part de la réalité de la crise du logement afin de recadrer le discours autour des expériences vécues et de s'éloigner des stratégies démagogiques qui entourent cette crise.

39. « L'islamophobie est bien ancrée au Canada, selon le rapport d'un comité sénatorial », *Radio-Canada*, 19 avril 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1972903/racisme-islam-musulman-religion-senat>

40. Myriame EL YAMANI, Danielle JUTEAU et Marie MCANDREW, « Immigration : de quoi les Québécois ont-ils peur ? », *Revue internationale d'action communautaire*, vol 70, no 30, 1993, p. 67.



Les voix du terrain



Crédit : André Querry

Afin de recentrer le discours autour des réels enjeux émanant de la crise du logement, nous avons organisé une rencontre de discussion avec des groupes de défense des droits des locataires ainsi que des comités logement. Nous voulions savoir si le discours actuel attribuant la crise du logement à l'immigration avait une incidence sur leur travail quotidien. Nous nous demandions aussi avec quels enjeux actuels composent les bénéficiaires de leurs différentes organisations. Finalement, comme nous savons que les personnes immigrantes et racisées sont à plus grand risque d'avoir des besoins pressants

en matière de logement⁴¹, nous souhaitons en savoir davantage sur leurs expériences actuelles de la crise du logement. Nous avons donc envoyé des invitations à des organisations communautaires situées dans des quartiers montréalais à forte proportion de communautés immigrantes comme Parc-Extension, Rosemont-La Petite Patrie, Montréal-Nord, Côte-des-Neiges et Saint-Léonard.

Sans exception, les personnes présentes à la discussion ont commencé par mentionner que, dans leur réalité de comité logement ou

Manifestation - Touche pas à ma cession de bail!

41. FRAPRU, « Accès au logement : faire davantage pour lutter contre la discrimination et les conséquences du racisme systémique », p. 5.

d'organisation de défense des droits, la crise du logement et ses effets particulièrement sournois sur les nouveaux et nouvelles arrivant-e-s et les personnes racisées n'avaient rien de nouveau. Édouard⁴², intervenant dans un comité logement de Côte-des-Neiges, a affirmé qu'« on [les comités logement] voyait venir la crise qu'on a actuellement puisqu'il y avait beaucoup de ménages qui consacraient un pourcentage très élevé de leur revenu au logement ». Toutefois, malgré la persistance de cette crise, le groupe de discussion s'entendait sur le fait qu'un changement de discours social autour de celle-ci se produit. Victoria, organisatrice dans un groupe de défense des droits des locataires, a mentionné que les membres de son organisation avaient récemment demandé une formation sur les liens entre la crise du logement et l'immigration.

En fait, selon Éric, intervenant dans un groupe de logement, non seulement, « pour les médias, les politiciens et surtout ceux qui ont le discours identitaire, c'est facile d'associer pénurie de logements », mais grâce à cela « on ne conteste pas à ce moment-là que l'État n'investit plus dans les logements sociaux depuis belle lurette, que les promoteurs immobiliers construisent beaucoup plus de condos et que même s'ils construisaient des logements locatifs, ce serait à des prix inabordables ». Cette idée que le discours actuel sert une fonction distractive dans le contexte de crise du logement, en dirigeant l'attention vers l'immigration plutôt que vers le manque d'investissement

en logement dans les années précédentes, était aussi partagée par les autres membres du groupe.

Édouard et Youssef, aussi intervenant dans un comité logement, décrivaient le discours actuel des gouvernements comme une manière d'excuser leur manque d'investissement dans le logement. Le budget présenté le 12 mars dernier par le cabinet de François Legault semble appuyer cette interprétation des choses puisqu'il ne prévoit pas de nouveaux fonds pour la construction de logements sociaux⁴³.

Risques et répercussions du discours actuel

Plusieurs des intervenant-e-s ont aussi mentionné les risques additionnels de discrimination que ce discours pose pour les personnes immigrantes. « Le discours nous touche beaucoup parce qu'il alimente les stéréotypes. Il y a beaucoup de propriétaires qui vont l'utiliser et les gens le sentent aussi », a rapporté Édouard. Youssef a ajouté que « ça augmente le sentiment d'urgence ». En effet, dans un contexte où la figure de l'immigrante a historiquement souvent été démonisée, créer une association entre l'une des plus grandes crises sociales vécues au Québec et l'immigration ne peut que renforcer le sentiment sous-jacent de méfiance envers la personne étrangère.

Ce type de division sociale est d'autant plus dangereux pour les personnes demandeuses d'asile et les personnes à statut migratoire irrégulier, puisque leur niveau de

vulnérabilité est déjà très élevé. En effet, les demandeuses et demandeurs d'asile ont généralement accès à un logement temporaire pour une durée de trois semaines lors de leur arrivée sur le territoire. Ce logement est généralement une chambre d'hôtel subventionnée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) ou une résidence gérée par le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA). Au Québec, on comptait, en 2022, 1 700 chambres d'hôtel et 1 200 places disponibles pour les services d'hébergement du PRAIDA⁴⁴, et ce, lors d'une année où 58 805 demandes d'asiles ont été reçues⁴⁵. Il est vrai que ce ne sont pas toutes les personnes demandeuses d'asile qui sont admissibles à ces services d'hébergement temporaire; mais si nous comptons que chaque chambre d'hôtel était en mesure d'accueillir de deux à quatre personnes, ces services ne pouvaient être disponibles que pour 7,8 % à 15,6 % des demandeuses et demandeurs de 2022.

C'est donc un service très contingenté, pour lequel il y a un très grand nombre de demandes, ce qui met beaucoup de pression sur la recherche de logement. Toute personne ayant cherché un logement locatif à Montréal sait qu'un délai de trois semaines est déjà très court dans un contexte de crise du logement. Si l'on ajoute à cela le fait de ne pas bien connaître la ville où l'on se trouve, la barrière linguistique et la méconnaissance de ses droits de locataire, c'est-à-dire la réalité des personnes demandeuses d'asile, le

42. Tous les prénoms sont fictifs pour assurer la confidentialité des témoignages.

43. Charles LECAVALIER, « La crise du logement aux abonnés absents », *La Presse*, 12 mars 2024, <https://www.lapresse.ca/affaires/marche-immobilier/2024-03-12/budget-du-quebec-2024/la-crise-du-logement-aux-abonnes-absents.php>

44. PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCUEIL ET INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE (PRAIDA), *Rapport annuel - 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023*, 2023, p. 10.

45. Suzanne COLPRON, « Le Québec a reçu 45 % de tous les demandeurs d'asile en 2023 », *La Presse*, 19 janvier 2024, <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-01-19/canada/le-quebec-a-recu-45-de-tous-les-demandeurs-d-asile-en-2023.php>

| Les voix du terrain

risque d'abus de la part des propriétaires augmente considérablement. Et c'est sans compter l'inadmissibilité des personnes demandeuses d'asile et des personnes à statut migratoire irrégulier aux logements sociaux.

Cependant, comme les intervenant-e-s du groupe de discussion l'ont répété à maintes reprises, au-delà des multiples facteurs de vulnérabilité comme le statut migratoire et l'identité raciale, la crise du logement concerne avant tout l'abordabilité des logements, ce qui touche toutes personnes confondues. Pour Victoria, les plus grands risques du discours actuel autour de la crise du logement sont le fait de perdre de vue cette conceptualisation de la crise et

l'adoption de ce qu'elle a appelé de « mauvaises solutions ». Ces solutions porteraient, selon elle, « évidemment sur les politiques migratoires; et des solutions de construction pures et simples, comme si la solution était simplement numérique ».

Nous avons démontré, dans la première section, les failles dans cette pensée qui centre entièrement la crise autour du nombre de logements disponibles. Plus crucialement, ce que l'intervention de Victoria a soulevé est l'embrouillement que ce discours crée autour d'un enjeu déjà complexe et multifactoriel. C'est pourquoi il est si important de démystifier l'amalgame fait entre l'immigration et la crise du logement pour faire de

la place dans l'espace public pour la mobilisation autour de politiques publiques qui résorberaient réellement la crise du logement et soutiendraient les victimes de celle-ci.

Projet de loi 31

Pour nos intervenant-e-s, l'adoption du projet de loi 31 a été vécue comme une ultime insulte aux défenseurs des droits des locataires de la part d'un gouvernement qui a si longtemps nié la crise⁴⁶. « [Le gouvernement] remet en question les droits reconnus des locataires avec [le projet de] loi 31, alors que c'est une situation excessivement difficile pour l'ensemble des ménages locataires québécois », s'est désolé Éric. D'ailleurs, les intervenant-e-s ressentaient déjà les effets du projet de loi dans leurs quartiers seulement un mois après son adoption. La répercussion principale se faisait sentir dans l'énorme travail d'éducation populaire tombant soudainement sur les épaules déjà surchargées des comités logement et des groupes de défense des droits. Alors que la mésinformation et le manque d'information à propos de la cession de bail étaient déjà une priorité d'intervention pour les comités logement,



Apud magnis voluptate maximilut facearum non eosi ad

46. Audrey ROBITAILLE, « Crise du logement : la CAQ pointée du doigt », *Le Journal de Montréal*, 2 juillet 2022, <https://www.journaldemontreal.com/2022/07/02/crise-du-logement-la-caq-pointee-du-doigt>

l'assouplissement prévu dans le projet de loi 31 à cet effet les inquiétait particulièrement.

Édouard a fait part des incidences visibles du projet de loi dans ses dossiers d'intervention. « Dans les cas où il y a eu de la violence conjugale et [où] le mari était responsable du bail, c'est très, très délicat à traiter. Nous, on commence à en avoir, des cas où le mari n'est plus là à cause de violence conjugale et [où] c'est la femme qui garde le logement; et si le mari essaie de faire une cession, le propriétaire pourrait en profiter ». La situation est particulièrement inquiétante pour ces personnes qui traversent déjà une épreuve, sachant que, selon l'organisme SOS violence conjugale, la violence financière est très souvent présente dans les instances de violence conjugale⁴⁷ et que la peur de perdre son logement ou de ne pas pouvoir retrouver un logement abordable peut constituer un obstacle important dans la recherche de sécurité des victimes de violence conjugale, surtout si elles sont des femmes et si elles ont des enfants à charge⁴⁸.

Youssef, quant à lui, a mentionné que l'affaiblissement du droit des locataires de céder leur bail était particulièrement critique pour les personnes en colocation. « Il suffit qu'il y ait une personne sur le bail qui forme une colocation et puis tout d'un coup il devient le roi auto-proclamé ». Nous pouvons ici penser aux jeunes faisant partie de la communauté 2ELGBTQIA+, qui sont parfois forcé-e-s de quitter leur foyer familial prématurément⁴⁹ et qui se retrouvent donc souvent dépendant-e-s des colocations à moindre coût pour se loger.

Les besoins en matière de logement de ces jeunes sont d'autant plus impérieux puisqu'on sait que, selon certaines estimations, les jeunes 2ELGBTQIA+ représentent entre 25 % et 40 % des jeunes en situation d'itinérance au Canada⁵⁰. Ces deux risques accrus par l'adoption du projet de loi 31 sont un rappel que la crise du logement est un enjeu féministe et que les réponses à celle-ci, à la fois discursives et politiques, se doivent de s'inscrire dans une logique féministe et intersectionnelle.

47. « 6 formes de violence économiques », SOS violence conjugale, <https://sosviolenceconjugale.ca/fr/articles/6-formes-de-violence-economique>

48. FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAN (FRAPRU), « Femmes, logement et pauvreté », *Dossier noir*, mars 2019, p. 10.

49. « Enjeux et besoins liés au logement des personnes 2ELGBTQIA+ », *L'observateur du logement*, 15 juin 2022, <https://www.cmhc-schl.gc.ca/observateur-du-logement/2022/personnes-2slgbtqia-et-besoins-en-matiere-de-logement>

50. *Ibid.*

**TOIT POUR
LE MONDE!**
ment Rosemont



Conclusion

Cette étude vise à déconstruire les mythes menant à l'association réductionniste de la crise du logement à l'augmentation de l'immigration, tout en examinant les dynamiques sociales soulevées par ce discours. Une déconstruction des arguments qui expliquent de façon simpliste la crise du logement par l'augmentation récente de l'immigration révèle que plusieurs des facteurs clés – dont certains de nature structurelle et de longue date – contribuant à la crise du logement actuel, tels que l'abordabilité des nouveaux logements, sont ignorés. De plus, l'analyse sociohistorique des politiques d'immigration passées et présentes reflète une tension entre la préservation culturelle et la diversification raciale, exacerbant le sentiment d'insécurité et fragilisant la cohésion sociale québécoise. L'exploration des préjugés enracinés autour de la figure de l'immigrant-e comme bouc émissaire nous révèle aussi l'utilisation politique de la peur de l'autre à des fins démagogiques.

Les témoignages recueillis lors des discussions avec des groupes de défense des droits des locataires et des intervenant-e-s dans des comités logement mettent en lumière les incidences réelles de la crise du logement sur les personnes immigrantes et racisées, souvent les plus touchées par les besoins impérieux en logement. Le discours stigmatisant autour de l'immigration non seulement ouvre la porte à l'élaboration de fausses solutions, mais renforce

également les risques de discrimination et de vulnérabilité des populations immigrantes et racisées lors de leur recherche de logement en les rendant responsables de la crise. Crucialement, pour les membres du groupe de discussion, l'adoption du projet de loi 31 est perçue comme une entrave supplémentaire à la résolution de la crise du logement, puisque le projet de loi accentue les inégalités et fragilise davantage une population qui vit souvent dans des conditions d'insalubrité et d'insécurité juridique. Les répercussions du projet de loi se font déjà sentir chez certains des groupes les plus à risque, comme les victimes de violence conjugale et les jeunes en situation de colocation. Ces cas marient souvent de multiples facteurs de vulnérabilités sont un autre rappel de la complexité de la crise et de la nécessité d'une approche politique féministe et antiraciste pour répondre adéquatement à cette crise sociale majeure.

En fin de compte, démystifier l'amalgame entre la crise du logement et l'immigration est essentiel pour recentrer le débat sur les véritables enjeux et dégager des solutions politiques et sociales efficaces. Il est impératif de reconnaître la complexité des causes de la crise du logement, de sensibiliser aux conséquences discriminatoires du discours stigmatisant actuel et d'adopter des politiques inclusives et équitables pour garantir le droit fondamental à un logement décent pour tout le monde.

Bibliographie

- BERGERON, Richard, « Le Canada à 100 millions d'habitants en 2100 », *La Presse*, 17 novembre 2022, <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2022-11-17/le-canada-a-100-millions-d-habitants-en-2100.php>.
- COLPRON, Suzanne, « Le point sur le nombre de demandeurs d'asile au Québec », *La Presse*, 4 mars 2024, <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-03-04/le-point-sur-le-nombre-de-demandeurs-d-asile-au-quebec.php>.
- COLPRON, Suzanne, « Le Québec a reçu 45 % de tous les demandeurs d'asile en 2023 », *La Presse Canadienne*, 19 janvier 2024, <https://www.lapresse.ca/actualites/2024-01-19/canada/le-quebec-a-recu-45-de-tous-les-demandeurs-d-asile-en-2023.php>.
- DANIEL, Dominique, « La politique d'immigration du Québec », Dans *Politiques publiques: le Québec comparé*, édité par Jean Crête. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006.
- EL YAMANI, Myriame, Danielle JUTEAU, et Marie MCANDREW, « Immigration : de quoi les Québécois ont-ils peur ? », *International Review of Community Development*, n° 30 (16 octobre 2015), 61-70, <https://doi.org/10.7202/1033664ar>.
- FORTIN, Maxim, « L'essor de l'extrême droite », *À bâbord !*, n° 85 (2020): 58-59.
- FORTIN, Pierre, « La croissance démographique provoque la crise de l'habitation », *L'actualité*, 7 décembre 2023, <https://lactualite.com/lactualite-affaires/la-croissance-demographique-provoque-la-crise-de-lhabitation/>.
- FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain), *Accès au logement : faire davantage pour lutter contre la discrimination et les conséquences du racisme systémique*, Mémoire présenté dans le cadre des consultations du Groupe d'action contre le racisme, Montréal, 20 octobre 2020.
- FRAPRU, « Femmes, logement et pauvreté », 5^e édition, *Dossier noir*, 2019.
- GAGNON, Katia, « Jouer la carte de l'identité », *La Presse*, août 2013, <https://nouveau-eureka-cc.res.banq.qc.ca/Document/View?viewEvent=1&docRefId=0&docName=news%C2%B720130827%C2%B7LA%C2%B70002&docIndex=988>.
- HÉBERT, Guillaume, « Les vagues d'immigration au Canada », Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), 2022.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023), *Le bilan démographique du Québec*, Édition 2023, Québec, L'Institut, 113 p, <https://quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2023.pdf>.
- JODOIN, Mario, « Estimation du nombre de résidentes non permanentes au Québec et au Canada », *Jeanne Emard*, 28 décembre 2023, <https://jeanneemard.wordpress.com/2023/12/28/estimations-du-nombre-de-resident%c2%b7es-non-permanent%c2%b7es-au-quebec-et-au-canada/>.
- LECAVALIER, Charles, « La crise du logement aux abonnés absents », *La Presse*, 12 mars 2024, <https://www.lapresse.ca/affaires/marche-immobilier/2024-03-12/budget-du-quebec-2024/la-crise-du-logement-aux-abonnes-absents.php>.
- LISÉE, Jean-François, « L'immigration et la loi de la gravité », *Le Devoir*, 20 janvier 2024, <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/805669/chronique-immigration-loi-gravite>.
- L'OBSERVATEUR DU LOGEMENT, « Enjeux et besoins liés au logement des personnes 2SLGBTQIA+ », Société canadienne d'hypothèque et de logement, 15 juin 2022, <https://www.cmhc-schl.gc.ca/observateur-du-logement/2022/personnes-2slgbtqia-et-besoins-en-matiere-de-logement>.

MARION, Stéphane, et Alexandra DUCHARME, « Le Canada est pris dans un piège démographique », Banque Nationale du Canada, janvier 2024.

NGAI, Mae M. *Impossible Subjects: Illegal Aliens and the Making of Modern America*, Princeton, New Jersey: Princeton University Press, 2014.

OPV (Organization for the prevention of violence), Réprimer les crimes et les incidents haineux au Canada, Edmonton, CA, 2019.

OUELLET, Martin, « Mario Dumont demande au gouvernement de fixer des limites à l'accommodement », *Cyberpresse*, 17 novembre 2006, <https://nouveau-eureka-cc.res.banq.qc.ca/Document/View?viewEvent=1&docRefId=0&docName=news-%C2%B720061117%C2%B7CY%C2%B7611171688&docIndex=112>.

POSCA, Julia, et Geneviève VANDE WIELE NOBERT, « Logement et immigration : attention aux raccourcis », Institut de recherche et d'information socioéconomique, décembre 2023, <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/logement/crise-logement-immigration/>

PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCUEIL ET INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE (PRAIDA), *Rapport annuel - 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2021*, 2023.

RADIO-CANADA, « L'islamophobie est bien ancrée au Canada, selon le rapport d'un comité sénatorial », *Radio-Canada*, 19 avril 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1972903/racisme-islam-musuman-religion-senat>.

ROBITAILLE, Audrey, « Crise du logement : la CAQ pointée du doigt », *Le Journal de Montréal*, 7 février 2022, <https://www.journaldemontreal.com/2022/07/02/crise-du-logement-la-caq-pointee-du-doigt>.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (SCHL), *Rapport sur le marché locatif - Janvier 2023*, 2023.

SCHUÉ, Romain, « Retour du visa pour les visiteurs mexicains au Canada », *Radio-Canada*, 28 février 2024, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2051159/retour-exigence-visa-mexique-canada>.

SEREBRIN, Jacob, « Statistics Canada says population growth rate in 2023 was highest since 1957 », *Canadian Broadcast Corporation*, 27 mars 2024. <https://www.cbc.ca/news/politics/population-growth-canada-2023-1.7157233#:~:text=The%20statistics%20agency%20says%20the,it%20grew%203.3%20per%20cent>.

SOS Violence conjugale, *6 formes de violence économique*. SOS violence conjugale, <https://sosviolenceconjugale.ca/fr/articles/6-formes-de-violence-economique>

ST-PIERRE, Guillaume, « Le Québec pris au piège par Ottawa », *Le Journal de Montréal*, mai 2023, <https://www.journaldemontreal.com/2023/05/06/le-quebec-pris-au-piege-par-ottawa>.



L'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS
RACIALES AU QUÉBEC



Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques